

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 décembre 2017

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de ville, le lundi 11 décembre 2017, à compter de 16 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque selon les dispositions du Code municipal.

Est absente la conseillère Marie-France Moquin.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Lucie Dagenais
	Bob Lussier	Chantal Gadbois
MME	Suzanne Lessard	

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

Conformément à l'article 156 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 7 décembre 2017 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

### **RÉS 272-12-17 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte l'avis de convocation tel que décrit ci-dessous :

- Modification du contrat Entretien d'hiver des chemins de la Municipalité de Frelighsburg et la confection d'une réserve de sel et d'abrasifs AB-5 pour l'année 2017-2018

ADOPTÉE

### **RÉS 273-12-17 MODIFICATION DU CONTRAT ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG ET LA CONFECTION D'UNE RÉSERVE DE SEL ET D'ABRASIFS AB-5 POUR L'ANNÉE 2017-2018**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'entrepreneur concernant les modifications apportées au contrat Entretien d'hiver des chemins de la Municipalité de Frelighsburg et la confection d'une réserve de sel et d'abrasifs AB-5 pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'était glissée dans le procès-verbal du 9 novembre 2017 à la résolution 238-11-17-17 quant aux modalités de cette modification;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal accepte la modification de ce contrat afin d'augmenter la quantité de réserve d'abrasifs AB-5 à 2 000 tonnes métriques et que le coût de cette augmentation soit établi selon le prix unitaire prévue au contrat adjugé le 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 11 décembre 2017**

**RÉS 274-12-17 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

---

Jean Lévesque  
Maire

---

Anne Pouleur  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

